

SOUS-PREFECTURE  
30 MARS 2023  
DE MULHOUSE

EXTRAIT DES

## DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU BARRAGE DE MICHELBACH

DATE DE LA SEANCE : 28 mars 2023  
NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE : 14  
NOMBRE DE DELEGUES PRESENTS : 9  
NOMBRE DE PROCURATIONS : 3

M. René ISSELE est désigné secrétaire de séance.

### COMPTE ADMINISTRATIF 2022 (412/7.1.3/02)

Le compte administratif reflète la gestion de l'exercice écoulé, à savoir les titres de recettes et mandats émis, ainsi que la reprise des résultats antérieurs.

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, il est procédé à l'élection d'un Président temporaire. M. ISSELE est élu Président pour approuver le présent compte administratif.

Pour l'exercice 2022, la vue d'ensemble générale est la suivante :

#### **Vue d'ensemble générale Compte Administratif 2022**

	<b>Section d'investissement</b>	<b>Section d'exploitation</b>	<b>Total des sections</b>
<b><u>opérations de l'exercice :</u></b>			
recettes	269 405,17	1 327 740,81	1 597 145,98
dépenses	-293 557,79	-1 040 157,36	-1 333 715,15
<b>résultats de l'exercice</b>	<b>-24 152,62</b>	<b>287 583,45</b>	<b>263 430,83</b>
<b><u>reprise résultat antérieur :</u></b>			
déficit/excédent	245,06	3 214 626,59	3 214 871,65
<b>résultat cumulé</b>	<b>-23 907,56</b>	<b>3 502 210,04</b>	<b>3 478 302,48</b>
<b><u>restes à réaliser :</u></b>			
recettes	0,00	0,00	0,00
dépenses	-35 829,44	0,00	-35 829,44
	<b>-35 829,44</b>	<b>0,00</b>	<b>-35 829,44</b>
<b>Total cumulé = excédent</b>	<b>-59 737,00</b>	<b>3 502 210,04</b>	<b>3 442 473,04</b>

Le compte administratif 2022 est présenté par le Vice-Président René ISSELE.

## **1. SECTION D'EXPLOITATION :**

Les dépenses réelles s'élèvent à 781 537,36 € et les dépenses d'ordre à 258 619,86 €, soit un total général de 1 040 157,36 €. Par rapport aux crédits inscrits hors virement à la section d'investissement (4 077 530 €), le taux de réalisation est de 25,51 % (24,33 % en 2021).

Les recettes réelles s'élèvent à 1 326 870,81 € et les recettes d'ordre à 870,00 €, soit un total général de 1 327 740,81 €. Par rapport aux recettes inscrites (1 326 373,41 €), le taux de réalisation est de 100,11 % (100,76% en 2021).

Le résultat de l'exercice, écart entre les recettes et les dépenses, présente un excédent de 287 583,45 €.

Après cumul du résultat de l'exercice et de l'excédent de l'exercice antérieur (3 214 626,59 €), l'exercice présente un excédent de clôture, correspondant au résultat à affecter, d'un montant 3 502 210,04 €.

## **2. SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses réelles sont de 292 687,79 €. Elles sont égales à la somme du remboursement annuel du capital des emprunts pour 233 137,50 € et du montant des immobilisations pour 59 550,29 €.

Les dépenses d'ordre s'élèvent à 870 €. Elles correspondent aux dépenses inter sections.

Le total des dépenses d'investissement est de 293 557,79 €. Par rapport aux crédits inscrits (790 000 €), le taux de réalisation est de 37,16 % (36,66 % en 2021).

Les recettes réelles d'investissement sont de 10 785,31 €. Elles correspondent exclusivement aux réserves.

Les recettes d'ordre sont de 258 619,86 €. Elles correspondent aux dépenses inter sections.

Le total des recettes d'investissement de l'exercice (hors reprise de l'excédent) s'élève à 269 405,17 €. Par rapport aux recettes inscrites hors virement de la section d'exploitation (326 285 €), le taux de réalisation est de 82,57% (83,89 % en 2021).

L'exercice présente un déficit de -24 152,62 € (écart entre les recettes et les dépenses d'investissement propres à l'exercice 2022).

Après reprise de l'excédent de l'exercice précédent (245,06 €), l'exercice présente un déficit de clôture de -23 907,56 €.

### **3. RESTES A REALISER**

Les restes à réaliser s'élèvent à 35 829,44 € en dépenses. Il n'y a pas de restes à réaliser en recettes.

Après reprise des restes à réaliser, la section d'investissement présente un solde d'exécution déficitaire de -59 737 €.

A la suite d'un examen détaillé des comptes, le Vice-Président René ISSELE fait procéder au vote.

Le Comité approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2022, ainsi que la gestion de la Présidente Madame Maryvonne BUCHERT.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

**SOUS-PREFECTURE**

**30 MARS 2023**

**DE MULHOUSE**

CERTIFIE CONFORME  
La Présidente

Maryvonne BUCHERT

